

Droits et obligations des patient(e)s

Droits

- Droit à l'information en termes accessibles au patient
- Droit de donner son consentement à un traitement
- Droit d'interrompre un traitement
- Droit à la préservation de l'intimité et droit au secret professionnel de la part du physiothérapeute
- Droit de regard sur le dossier de malade
- Droit à un traitement précautionneux (= méthode présentant le moins de risques et le plus de chances de réussir)
- Droit à la réparation du dommage en cas de faute professionnelle
- Droit d'être informé sur la participation à un essai physiothérapeutique pour les besoins de l'enseignement et de la recherche et droit de refus d'y participer
- Droit d'être informé sur une éventuelle non admission par les caisses d'un traitement physiothérapeutique

Obligations

- Obligation de signaler au physiothérapeute les frais importants, autres maladies et observations personnelles
- Obligation de se procurer les informations nécessaires pour comprendre le plan de traitement et y consentir
- Obligation de respecter scrupuleusement les recommandations physiothérapeutiques

Plus d'informations

Organisation Suisse des Patients OSP

Häringstrasse 20
8001 Zürich

Tel: 044 252 54 22
Fax: 044 252 54 43
E-Mail: zh@spo.ch

Hotline Deutsch

0900 56 70 47
CHF 2.90/Min. ab Festnetz
Montag bis Freitag, 09.00 bis 16.00 Uhr

Hotline Français

0900 56 70 48
CHF 2.90/min. depuis le réseau fixe
Lundi et Jeudi de 9 - 12h00 / 13 - 16h30

www.spo.ch
info@spo.ch

Dachverband Schweizerischer Patientenstellen

Hofwiesenstrasse 3
Postfach
8042 Zürich

Hotline

0900 104 123
09.00 - 12.00 Uhr / 13.30 - 17.30 Uhr

www.patientenstelle.ch